



RECU EN PREFECTURE

Le 09 février 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210128-D00632210-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 28 janvier 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 janvier 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT.

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

**Secrétaire :** M. Yannick POUJET.

**Étaient absents :** Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 1 incluse).

**Procurations de vote :** Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie ETEVENARD, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 2), M. Pierre-Charles HENRY à M. Guillaume BAILLY, M. Damien HUGUET à M. Benoît CYPRIANI, M. Aurélien LAROPPE à Mme Claudine CAULET, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Christine WERTHE à M. Maxime PIGNARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

**OBJET :** 6. Mise en place d'une conférence citoyenne sur l'avenir de l'éco-quartier des Vaïtes

Délibération n° 2021/006322

## Mise en place d'une conférence citoyenne sur l'avenir de l'éco-quartier des Vaïtes

**Rapporteur : M. Kévin BERTAGNOLI, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 4	14/01//2021	Favorable unanime (4 abstentions)

### Résumé :

La Ville de Besançon souhaite mettre en place une « conférence citoyenne » chargée d'étudier le projet d'éco-quartier des Vaïtes, après la remise du rapport du groupe d'experts pour l'environnement et le climat, et de formuler une série de recommandations concernant l'avenir de ce projet.

L'objectif est de de créer un consensus large sur le futur du projet. L'exécutif s'engage à présenter les recommandations de la conférence citoyenne au Conseil Municipal qui demeurera souverain quant à la décision finale.

### I. Contexte

Initié par de premières études et concertations en 2005, puis la création d'une ZAC en 2011, le projet d'éco-quartier des Vaïtes a été officiellement lancé en 2016. Le quartier a fait l'objet de plusieurs aménagements, notamment avec l'arrivée en 2014 du tramway, en 2015, l'installation de la « petite ferme », les premiers aménagements d'espaces publics au sud du quartier en 2017.

Un recours contentieux initié par plusieurs associations en mai 2019 devant la juridiction administrative a figé le projet.

L'exécutif a rappelé dès son élection le principe de ne pas reprendre les travaux (et ce, même si la juridiction administrative autorise la reprise de ceux-ci) avant qu'une concertation soit menée en deux temps. Tout d'abord par la mise en place d'un **groupe d'experts pour l'environnement et pour le climat** (GEEC), chargé de formuler une série de recommandations quant au projet d'éco-quartier ; puis la mise en place d'une **conférence citoyenne**, alimentée par l'expertise des scientifiques du GEEC, ainsi que par une consultation numérique préalable, chargée à son tour de soumettre ses recommandations sur le projet.

L'objectif est de permettre qu'un consensus le plus large possible sur ce projet puisse naître de cette concertation afin de créer des conditions sereines pour la suite de ce projet (maintien, abandon ou alternative au projet d'Éco-quartier).

### II. Méthodologie proposée

Conformément aux orientations politiques, il est proposé d'utiliser un dispositif de type « assemblée de citoyens », inspiré des conférences de consensus, jurys citoyens et conventions citoyennes. L'idée centrale de ce type de démarche participative est **de produire une opinion publique éclairée** grâce aux échanges d'expériences, aux débats avec des experts et aux confrontations de points de vue contradictoires.

Concrètement, il s'agit de constituer un groupe de cinquante citoyens en utilisant la technique du tirage au sort dans l'objectif d'obtenir un panel à l'image de la population bisontine.

Des questions relatives au projet d'éco-quartier des Vaïtes seront posées au panel d'habitants qui débattront collectivement de la réponse à y apporter. **Pour comprendre les enjeux de la question à traiter, ces citoyens** suivront des **formations**, et auditionneront des **acteurs aux opinions différentes** durant plusieurs sessions (trois jours au total) avant de formuler leur avis. **Des spécialistes du dialogue citoyen accompagneront ces échanges, pour faciliter les débats et permettre de construire une opinion éclairée sur les différents enjeux du projet.**

Les questions posées aux membres de la conférence citoyenne intégreront plusieurs dimensions au regard de la décision de maintien, de modification ou de retrait du projet :

- la protection de la biodiversité, les impacts sur l'artificialisation des sols et les continuités écologiques,
- les impacts sur l'étalement urbain,
- les impacts sur les déplacements des bisontins et grands bisontins,
- le besoin de logements sur la ville, sur le territoire et son accessibilité,
- les aménagements de l'espace public (services et équipements).

L'ensemble des contraintes liées au projet, notamment les problématiques d'habitat et de finances seront présentées aux membres de la conférence citoyenne et plus largement à l'ensemble des Bisontin.e.s.

#### A/ Constitution du panel

Un groupe de 50 citoyens, représentatifs de la population du point de vue de l'âge, du genre et du lieu d'habitation, sera tiré au sort à partir des listes électorales de Besançon.

Un courrier de Mme la Maire invitera les citoyens tirés au sort à faire partie de la conférence citoyenne. Ces derniers feront part de leur volonté ou non de participer à ce dispositif.

#### B/ Déroulé des trois jours de conférence

La conférence durera trois journées entières organisées de la manière suivante :

##### Jour 1 :

- Constitution du groupe
- Formation

##### Jour 2 :

- Formation (suite)
- Auditions

##### Jour 3 :

- Débats
- Rédaction

Le programme de formation a vocation à permettre aux membres de la conférence de comprendre l'environnement dans lequel s'inscrivent les questions qui leur sont posées et les enjeux qui s'y attachent. Il s'agit d'un programme d'information poussée.

La formation sera composée d'éléments à préciser; cependant, on peut déjà prévoir qu'elle contienne :

- une présentation de la situation à date du projet (et les raisons qui l'ont suscité),
- une présentation des conclusions du GEEC,
- une présentation de la synthèse des débats sur la plateforme numérique.

#### C/ Engagements politiques

La Ville de Besançon s'engage à poursuivre le déroulement du dispositif participatif jusqu'à son terme et à attendre les recommandations de la conférence si **un jugement du Tribunal Administratif favorable à la reprise des travaux** intervenait pendant les sessions.

L'exécutif s'engage à présenter les recommandations du GEEC et de la conférence citoyenne au Conseil Municipal. L'assemblée demeurera souveraine et sera amenée à délibérer sur l'abandon, le maintien ou la mise en place d'un projet alternatif.

### III. Outils complémentaires

Afin que ce processus participatif mobilise, au-delà de ces cinquante citoyens, l'ensemble des Bisontins, il est proposé de le compléter :

- ✓ en organisant **une consultation numérique dont la synthèse alimentera les travaux de la conférence citoyenne**, à l'image de ce qui a pu être fait lors de la convention citoyenne pour le climat. Il s'agira également de nourrir l'opinion publique sur différents sujets en lien avec le projet (rapport du GEEC, études environnementales, besoins en logement sur la ville, équilibre territorial...).

Cette consultation sera ouverte aux Bisontins de plus de 16 ans et durera au minimum quatre semaines. Afin d'éviter les avis à répétition ou les avis émis par des personnes extérieures au périmètre, des éléments d'identification seront demandés pour toute contribution. Toutes les informations concernant cette consultation et les conditions de contribution en ligne seront précisées sur la plateforme utilisée et le portail Web institutionnel de la Ville. Une synthèse des contributions sera réalisée et rendue publique.

- ✓ en faisant **vivre le débat dans la population pendant la durée de la conférence, en médiatisant les travaux de la conférence citoyenne pendant les sessions et une fois terminés.**

### IV. Recours à un prestataire spécialisé

En raison du **besoin d'expertise** pour mener à bien cette démarche, mais aussi pour des **questions de neutralité dans l'animation de la conférence**, le recours à un prestataire externe est recommandé. Il est proposé de faire appel à l'agence *Res publica*, référencée à l'UGAP dans le cadre de son marché de conseil en organisation, notamment co-animatrice de la convention citoyenne pour le climat.

### V. Budget de l'opération

Afin de financer ce projet, une opération nouvelle de 50 000 € a été demandée pour le budget 2021. Ce montant permet au service Démocratie participative de prendre en charge la rémunération du prestataire pour la conception et l'animation du dispositif pour un montant de 45 000 € HT, soit 54 000 € TTC.

Les autres postes identifiés sont :

- les frais de logistique à déterminer en fonction des ressources internes (salle en raison des restrictions liées au protocole sanitaire...),
- déjeuners, tickets de bus/tram et contremarques pour les membres de la conférence citoyenne,
- le budget communication.

### VI. Calendrier prévisionnel

La remise du rapport du GEEC est prévue le 11 mars.

La démarche participative (conférence citoyenne et consultation numérique) sera initiée selon le calendrier prévisionnel suivant :

Mi-mars-avril 2021 : tirage au sort (conférence citoyenne) et consultation numérique

Fin avril-mai 2021 : sessions de la conférence citoyenne

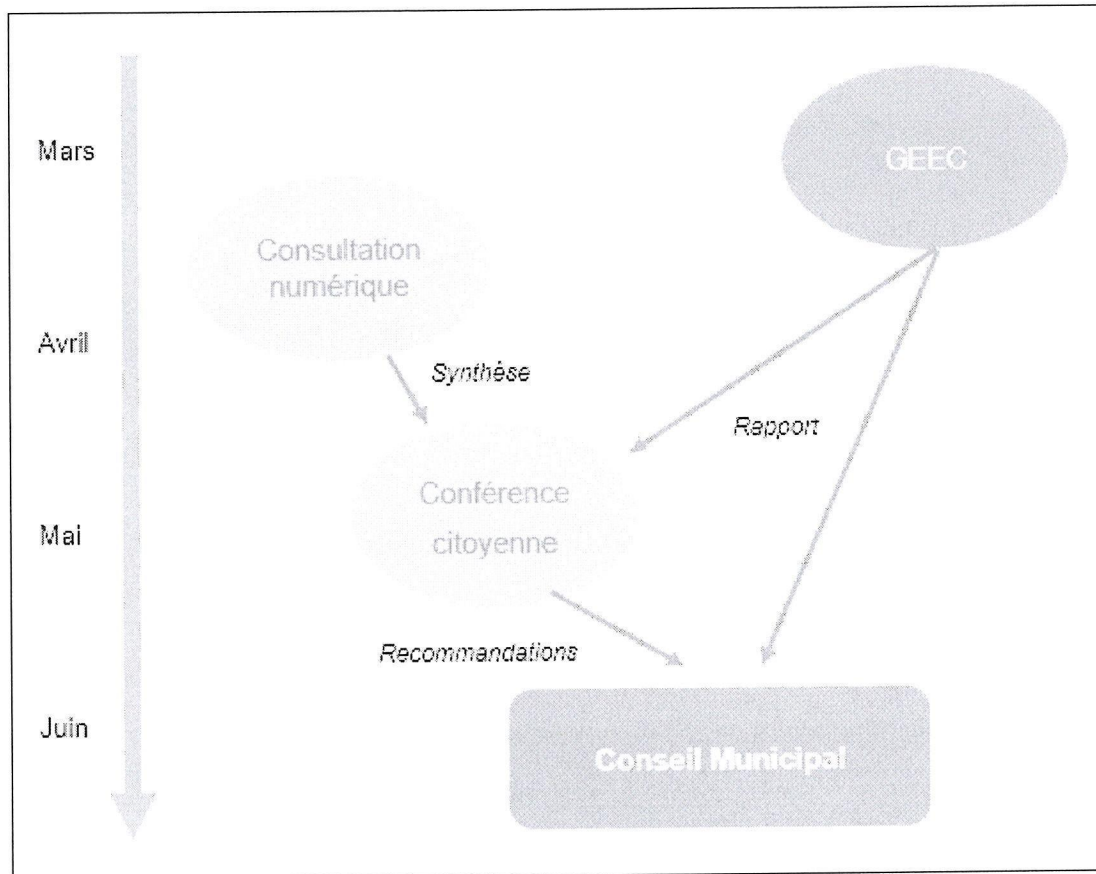
Juin 2021 : rendu des recommandations de la conférence

Selon ce calendrier, la décision du Conseil Municipal pourrait intervenir fin Juin.

*Ce calendrier prévisionnel évoluera si la situation sanitaire venait à empêcher la tenue de certaines réunions.*



### Schéma d'organisation globale



**A la majorité des suffrages exprimés (11 contre - 4 abstentions), le Conseil Municipal :**

- autorise la création d'une conférence citoyenne portant sur l'avenir de l'éco-quartier des Vaïtes,
- valide les principes méthodologiques proposés pour l'organisation de la conférence,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'accompagnement avec l'UGAP pour le recours au prestataire *Res publica* qui sera chargé d'assurer la préparation de la conférence citoyenne, son animation et de garantir la neutralité dans l'animation des débats.

Mme VIGNOT, MM. BODIN (3) et LAROPPE, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme  
La Maire,

Anne VIGNOT

Rapport adopté à la majorité

Pour : 35

Contre : 11

Abstentions : 4

Ne prennent pas part au vote : 5